



Conseil Economique
et Social

Distr.
GENERALE

E/CN.4/Sub.2/1998/26
10 juin 1998

FRANCAIS
Original : ANGLAIS/RUSSE

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Sous-Commission de la lutte contre
les mesures discriminatoires et de
la protection des minorités
Cinquantième session
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES
FONDAMENTALES, Y COMPRIS LA POLITIQUE DE DISCRIMINATION RACIALE
ET DE SEGREGATION AINSI QUE LA POLITIQUE D'APARTHEID, DANS TOUS
LES PAYS, EN PARTICULIER DANS LES PAYS ET TERRITOIRES COLONIAUX
ET DEPENDANTS : RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION ETABLI EN APPLICATION
DE LA RESOLUTION 8 (XXIII) DE LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Lettre datée du 25 mai 1998, adressée au secrétariat de la
Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires
et de la protection des minorités par le Représentant permanent
de la République d'Azerbaïdjan auprès de l'Office
des Nations Unies à Genève

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-inclus le texte du Décret
du Président de la République d'Azerbaïdjan relatif au génocide
des Azerbaïdjanais.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer cette
lettre et le décret susmentionné en tant que document officiel de la
cinquantième session de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures
discriminatoires et de la protection des minorités, au titre du point 2 de
l'ordre du jour provisoire.

L'Ambassadeur,

(Signé) Sima EIVAZOVA

Annexe

DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE D'AZERBAIDJAN
RELATIF AU GENOCIDE DES AZERBAIDJANAIS

L'accession à l'indépendance de la République d'Azerbaïdjan a offert à son peuple la possibilité de rétablir un tableau objectif de son passé. Le voile se lève peu à peu sur de longues années placées sous le sceau du secret durant lesquelles fut étouffée la vérité sur la véritable nature des faits falsifiés en leur temps.

Les tentatives de génocide menées contre le peuple azerbaïdjanais à plusieurs reprises n'ont jamais été évaluées comme elles auraient dû l'être sur les plans politique et juridique et cette longue page ignorée de notre histoire reste donc à écrire.

C'est avec les traités du Golestan et de Turkmantchaï, signés respectivement en 1813 et 1828 que l'éclatement du peuple azerbaïdjanais et le partage de ses terres historiques se sont amorcés. La tragédie nationale du peuple azerbaïdjanais s'est poursuivie avec l'occupation de ses terres dans le cadre d'une politique ayant abouti à l'afflux rapide et massif d'Arméniens sur le sol azerbaïdjanais, la tentative de génocide faisant partie intégrante de cette politique d'occupation des terres.

Les Arméniens vivant sur le territoire des khanats d'Erevan, du Nakhitchevan et du Karabakh ne formaient qu'une minorité par rapport aux Azerbaïdjanais, mais avec l'appui de leurs protecteurs ils parvinrent à créer une entité administrative et territoriale dénommée "région arménienne". Avec cette division territoriale artificielle furent jetés les fondements d'une politique visant à évincer les Azerbaïdjanais de leurs terres et à les exterminer. C'est à cette même époque que naquit la propagande en faveur d'une "Grande Arménie". Pour justifier les tentatives tendant à créer sur les terres azerbaïdjanaises cet Etat inventé de toutes pièces, s'engagea une opération de grande envergure de réécriture de l'histoire du peuple arménien. La falsification de l'histoire de l'Azerbaïdjan et du Caucase dans son ensemble constitua un pan important de cette entreprise.

Guidés par l'idée chimérique d'une "Grande Arménie", de 1905 à 1907 les agresseurs arméniens se livrèrent ouvertement à une série d'exactions sanglantes contre les Azerbaïdjanais. Parties de Bakou, les atrocités arméniennes se propagèrent à tout l'Azerbaïdjan et aux villages à peuplement azerbaïdjanais situés sur le territoire de l'actuelle Arménie. Des centaines de localités furent rayées de la carte et des milliers d'Azerbaïdjanais sauvagement massacrés. Les responsables de ces atrocités s'employèrent à susciter une image négative des Azerbaïdjanais en empêchant que la lumière ne soit faite sur la vraie nature de ces événements et qu'ils ne fassent l'objet d'une évaluation appropriée sur les plans politique et juridique ainsi qu'en dissimulant leurs visées territoriales insensées.

Exploitant à leurs fins la situation s'étant instaurée à l'issue de la première guerre mondiale et des révolutions russes de février et

d'octobre 1917, les Arméniens s'attachèrent à mettre en oeuvre leurs desseins sous le couvert du bolchévisme. A partir de mars 1918, sous prétexte de lutter contre des éléments contre-révolutionnaires, la commune de Bakou mit en oeuvre un plan criminel ayant pour objet d'éliminer tous les Azerbaïdjanais de la province de Bakou. Les crimes perpétrés à cette époque par les Arméniens sont restés gravés à jamais dans la mémoire du peuple azerbaïdjanais. Des milliers d'Azerbaïdjanais vivant pacifiquement furent en effet massacrés, uniquement en raison de leur appartenance nationale. Les Arméniens incendièrent les maisons, brûlant vifs leurs habitants. Ils détruisirent des trésors architecturaux nationaux, des écoles, des hôpitaux, des mosquées et d'autres édifices et transformèrent en champ de ruines la majeure partie de Bakou. Les massacres d'Azerbaïdjanais se distinguèrent par leur extrême sauvagerie dans les districts de Bakou, Chemakha et Goubinsk ainsi que dans le Karabakh, le Zanguezour, le Nakhitchevan et le Lenkoran et d'autres régions de l'Azerbaïdjan. Dans ces zones, des populations entières furent exterminées, plusieurs villages réduits en cendre et un grand nombre de monuments du patrimoine national complètement détruits.

Après la proclamation de la République démocratique azerbaïdjanaise l'élucidation des événements de mars 1918 devint un sujet d'attention prioritaire. Le 15 juillet 1918, le Conseil des ministres adopta un arrêté portant création d'une Commission d'enquête extraordinaire chargée de faire toute la lumière sur cette tragédie. La Commission entreprit tout d'abord des recherches sur les massacres perpétrés par les Arméniens à Chemakha, ainsi que sur les atrocités dont ils s'étaient rendus coupables dans la province d'Erevan. Un service spécial fut même créé au sein du Ministère des affaires étrangères afin d'informer la communauté internationale de ce qui s'était véritablement passé. En 1919 et 1920, le 31 mars une journée de deuil national fut observée en République démocratique azerbaïdjanaise. Ce fut la première tentative d'évaluation politique du génocide pratiqué contre les Azerbaïdjanais et de plus d'un siècle d'occupation de leurs terres. Ce travail ne put toutefois être mené à son terme en raison de l'effondrement de la République démocratique azerbaïdjanaise.

En 1920, mettant à profit la soviétisation de la Transcaucasie pour essayer de réaliser leurs ignobles desseins, les Arméniens proclamèrent l'annexion du Zanguezour et de plusieurs autres parties du territoire de l'Azerbaïdjan à la RSS d'Arménie. Les Arméniens eurent par la suite recours à d'autres moyens pour poursuivre et intensifier leur politique d'expulsion des Azerbaïdjanais hors de ces territoires. Les Arméniens amenèrent ainsi le Conseil des ministres de l'URSS à adopter l'arrêté spécial en date du 23 décembre 1947 relatif au transfert de kholkoziens et d'autres populations azerbaïdjanaises de la RSS d'Arménie vers la dépression de la Koura en RSS d'Azerbaïdjan, et à faire ordonner à l'échelon de l'Etat, dans les années 1948 à 1953, l'expulsion en masse d'Azerbaïdjanais qui furent ainsi chassés de leurs terres ancestrales.

A partir des années 50, les nationalistes arméniens lancèrent, avec le soutien de leurs protecteurs, une campagne effrénée de diffamation à l'encontre du peuple azerbaïdjanais. Dans des livres, revues et journaux circulant à l'époque dans l'Etat soviétique, ils s'efforcèrent de démontrer que les plus grands chefs d'oeuvre de notre culture nationale, notre patrimoine artistique et nos monuments étaient redevables au peuple arménien. Parallèlement, ils redoublèrent d'efforts pour donner au monde une image

négative des Azerbaïdjanais. En créant le cliché du "malheureux et infortuné peuple arménien", ils déformèrent sciemment le sens des événements intervenus dans la région au début du siècle : les auteurs du génocide contre les Azerbaïdjanais se firent passer pour les victimes d'un génocide. En butte à des persécutions, nos compatriotes furent chassés en masse de la ville d'Erevan, dont la population était en majorité azerbaïdjanaise au début du siècle, ainsi que de plusieurs autres régions de la RSS d'Arménie. Les Arméniens foulèrent aux pieds les droits des Azerbaïdjanais, entravèrent l'enseignement en notre langue maternelle et pratiquèrent une politique répressive. Les noms historiques des villages azerbaïdjanais furent changés; un processus sans précédent de remplacement des toponymes par de nouveaux noms se déroula en fait.

L'élaboration d'une version arménienne mensongère de l'histoire devant servir à éduquer la jeunesse arménienne dans un esprit hypernationaliste fut érigée en politique d'Etat. Elevée dans le respect des grands idéaux humanistes de la littérature et de la culture azerbaïdjanaises, notre génération fut victime de persécutions voulues par l'idéologie arménienne extrémiste.

L'agression politique et militaire trouva son fondement idéologique dans une campagne de calomnies dirigées contre les valeurs spirituelles, l'honneur national et la dignité du peuple azerbaïdjanais. Dans la presse soviétique, les Arméniens déformèrent les faits historiques, trompant ainsi l'opinion publique.

Le Gouvernement azerbaïdjanais ne sut prendre à temps la mesure de la campagne de propagande menée par les Arméniens, en mettant en oeuvre les possibilités offertes par le régime soviétique - et qui alla en s'intensifiant à partir du milieu des années 80.

Il ne sut non plus tirer les enseignements politiques qui s'imposaient, lorsque des centaines de milliers d'Azerbaïdjanais furent chassés de leurs terres ancestrales, au stade initial de ce qui allait devenir le conflit du Haut-Karabakh - déclenché en 1988. La décision anticonstitutionnelle prise par les Arméniens d'annexer la région autonome du Haut-Karabakh, partie constitutive de l'Azerbaïdjan, à la RSS d'Arménie et donc de soustraire cette région à la souveraineté de l'Azerbaïdjan par l'intermédiaire du Comité d'administration spéciale, institué par Moscou, fut accueillie avec indignation par notre peuple. Des mesures politiques d'envergure apparurent alors indispensables. Et pourtant, le peuple azerbaïdjanais eut beau exprimer au cours de manifestations organisées dans le pays sa révolte face à la confiscation de ces terres, le Gouvernement azerbaïdjanais persista dans sa passivité. Face à l'ampleur grandissante de ce mouvement populaire, en janvier 1990 des troupes intervinrent à Bakou afin de l'écraser. Des centaines d'Azerbaïdjanais furent tués, blessés ou mutilés ou encore soumis à différentes formes de pressions physiques.

En février 1992, les Arméniens se livrèrent à des violences inimaginables sur la population de la ville de Khodjaly. Au cours de ces événements tragiques, entrés dans notre histoire sous le nom de génocide de Khodjaly, des milliers d'Azerbaïdjanais furent exécutés ou faits prisonniers et la ville fut rayée de la carte.

L'aventurisme politique des séparatistes arméniens dans le Haut-Karabakh a contraint plus d'un million de nos citoyens à fuir leur patrie devant l'agresseur et à ce jour encore ils sont hébergés sous des tentes. Des milliers de nos concitoyens ont été tués ou mutilés lorsque les forces armées arméniennes ont investi 20 % de notre territoire.

Tous les événements tragiques qu'a connus l'Azerbaïdjan depuis le XIXe siècle, et qui se sont accompagnés par des confiscations de terre, ne sont que les différentes étapes d'une politique de génocide à l'encontre des Azerbaïdjanais voulue, planifiée et mise en oeuvre par les Arméniens. Seuls les massacres de mars 1918 ont donné lieu à une tentative d'évaluation de la dimension politique des événements. La République azerbaïdjanaise se sent donc investie de la mission historique de procéder à la nécessaire évaluation politique des événements en liaison avec le génocide et de mener à leur terme logique les décisions que la République démocratique azerbaïdjanaise ne parvint pas à mettre en oeuvre.

Ayant en mémoire tous les événements ayant jalonné le génocide perpétré contre le peuple azerbaïdjanais, il est décidé :

1. de proclamer le 31 mars journée du souvenir du génocide des Azerbaïdjanais;

2. de recommander au parlement de la République azerbaïdjanaise d'étudier la possibilité de consacrer une session spéciale aux événements liés au génocide des Azerbaïdjanais.

Guéïdar ALIEV
Président de la République azerbaïdjanaise

Bakou, le 26 mars 1998.
